



VOS SERVICES AU QUOTIDIEN PARTENAIRE (Raiffeisen)

Accès aux services du Partenaire Raiffeisen

L'entrée en relation et l'ouverture d'un compte avec notre Partenaire Raiffeisen se fait uniquement à votre initiative. Aucune donnée confidentielle et/ou à caractère personnel vous concernant ne sera transmise dans ce cadre tant que vous n'aurez pas initié le processus de demande d'entrée en relation et/ou d'ouverture de compte avec notre Partenaire.

Vous devrez pour ce faire :

- Contacter le "Client Service Center", qui a été mis en place pour répondre à toutes vos questions :
 - o Client Service Center de POST Finance (9h-17h, lundi à vendredi) : 8002 8004
 - o Client Service Center de Raiffeisen (9h-17h, lundi à vendredi) : 8002 2450
- Vous connecter sur la Banque en ligne de POST Finance (CCP Connect) et faire une demande d'entrée en relation directement ;
- Vous rendre dans un Point de Vente POST afin de fixer un rendez-vous avec un conseiller Raiffeisen.

Dans le cadre du Partenariat, vous pouvez, sous certaines conditions, demander au Partenaire via votre espace Banque en ligne d'entrer en relation avec lui et/ou d'ouvrir un compte épargne ou demander un prêt personnel auprès de lui. En cas d'entrée en relation avec notre Partenaire, celui-ci sera votre co-contractant exclusif dans le cadre de cette relation. L'acceptation de l'entrée en relation par notre Partenaire est de son ressort exclusif.

Données auxquelles le Partenaire aura accès

Si vous avez initié le processus de demande d'entrée en relation et/ou d'ouverture d'un compte avec le Partenaire, vous avez accepté le traitement de vos données par ce Partenaire.

Opérations possibles depuis les agences de notre Partenaire

- Retraits d'espèces
- Dépôts d'espèces
- Virements SEPA

Opérations en lien avec le Partenaire via votre espace Banque en ligne

Vous pourrez effectuer via la Banque en ligne les opérations suivantes auprès de notre Partenaire, en relation avec votre compte épargne :

- consultation du solde et de l'historique des mouvements du compte épargne ;
- virements à partir du compte épargne vers votre/vos Compte(s), dans le respect des conditions d'utilisation du Partenaire relatives au compte épargne et du Compte ;
- Virements à partir de votre ou vos Compte(s) vers le compte épargne dans le respect des conditions d'utilisation du Partenaire du compte épargne et du Compte ;
- demande de prêt(s) personnel(s).

Les informations du solde et de l'historique des mouvements du compte épargne disponibles via la Banque en ligne sont exclusivement basées sur des données communiquées par notre Partenaire. Ces informations sont mises à jour une fois par Jour Ouvré seulement. Dès lors, les opérations effectuées sur le compte épargne ne seront affichées et consultables sur la Banque en ligne que le Jour Ouvré suivant le jour où lesdites opérations ont été effectuées. La correcte exécution des opérations de débit et de crédit du compte épargne est de la responsabilité exclusive du Partenaire. Dans le cadre de l'exécution d'opérations de débit et de crédit sur le compte épargne, POST Finance agit en tant que votre mandataire et son obligation se limite à transférer au Partenaire vos instructions pour exécution des opérations depuis le compte épargne.

Demander la cessation du transfert de vos données et conséquences

Vous pouvez indiquer de manière non-équivoque à POST Finance par courrier que vous marquez votre opposition au transfert de ou à l'accès à vos données par notre Partenaire. Dans ce cas, vous reconnaissez que vous ne pourrez plus effectuer d'opérations sur votre Compte dans les agences du Partenaire.